

Montreuil, le 21 juillet 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BRARD *

JE CONTINUERAI DE M'ASSURER DU RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Je prends acte de la décision de la Fédération protestante de France de porter plainte contre un élu qui, dans l'exercice de son mandat et de ses responsabilités se doit de s'assurer que le bon ordre, la sûreté et la sécurité des personnes sont garantis dans tout lieu accueillant du public.

Je souhaite que cette plainte nous donne l'occasion de faire toute la clarté sur cette affaire où la liberté de culte n'est pas en cause, contrairement aux affirmations de monsieur de CLERMONT.

D'ici là, je continuerai d'exercer mes responsabilités, y compris dans le domaine de la police administrative, en particulier dans le domaine de la sécurité incendie où je suis personnellement responsable de la sécurité de mes concitoyens.

A ce sujet, en cas d'incendie ou de sinistre grave dans un lieu de rassemblement similaire où les règles de sécurité n'auraient pas été respectées, quelle aurait été la réaction de ceux-là même qui contestent la visite de conformité aux règles de sécurité que j'ai effectuée ?

La plainte qui vient d'être déposée n'est que la suite de l'offensive et de la campagne médiatique engagées par monsieur de CLERMONT pour tenter de créer un climat favorable à la remise en cause de la loi de 1905 et pour tenter d'investir la sphère publique et politique.

En ce qui me concerne, d'une part je contrôle et continuerai à contrôler les lieux recevant du public, quels que soient les activités pratiquées, et quels que soient ceux qui y participent et d'autre part je continuerai de m'opposer à ceux qui - par tous les moyens - militent pour une remise en cause d'une loi précieuse et qu'il nous faut préserver : la loi de 1905.

* Jean-Pierre BRARD est Député de la Seine Saint Denis
Maire de Montreuil